

SEANCE DU 13 OCTOBRE 2020

L'an deux mil vingt, le treize octobre à vingt heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Michel BONNET, maire.

Présents : MM. Michel BONNET - Francis YECHE - Alain CLERGUE - Emmanuelle GALLESIO
- Patrice BES - Eric ARCHET - Jean-François DUMONTIER - Alain SYRYKH - Grégory AUREL
- Mmes Nicole ASTOUL - Béatrice ALVES GIEUSSE - Karine BERTRAND - Sandra BALTIERI
- Camille LORENZO-DOMINGO - Delphine CALICIS

Secrétaire : Camille LORENZO-DOMINGO

Compte rendu de la réunion du 01.09.2020 : approuvé à l'unanimité

DM2 AMORTISSEMENT ACI EXCEPTIONNELLE VOIRIE 2019 (N° 50.2020)

En 2019, la commune a payé une attribution exceptionnelle de voirie de 61 203 €,

Vu que cette somme est amortissable soit sur un an soit sur 5 ans,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide

- d'amortir sur 5 ans la somme de 61 203 € soit 12240.60 €/an,

- de procéder au vote de virement de crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2020

COMPTES DEPENSES

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
21	2158	214	Réseaux de voirie	12 240,60
011	615221		Bâtiments publics	-12 240,60
042	6811		Dotations aux amortissements des immobilisati...	12 240,60
				12 240,60

COMPTES RECETTES

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
040	28046	ONA	Attributions de compensation d'investissement	12 240,60
			Total	12 240,60

DESIGNATION REPRESENTANT A LA CLECT (N° 51.2020)

Vu la délibération de la Communauté d'Agglomération Gaillac Graulhet n° 166_2020 du 13.08.2020 créant et fixant la composition de la CLECT,

Considérant qu'un seul membre doit être nommé pour représenter la commune à cette commission,

Le conseil municipal, après délibération, nomme M. BONNET Michel.

DECISION SUR LA LOCATION DES SALLES POUR 2020 POUR LES ASSOCIATIONS (N° 52.2020)

Vu la délibération n° 62.2018 du 18.12.2018,

Considérant que les associations n'ont pu occuper les salles depuis le mois de mars en raison du COVID 19,

M. le maire propose de geler la location des salles pour les associations pour l'année 2020-2021,

Après délibération, le conseil municipal décide de ne pas émettre de titres de recettes pour la location des salles pour les associations pour l'année 2020.2021.

CONSEIL MUNICIPAL ENFANTS

Mme GALLESIO donne le compte rendu du conseil municipal enfant et notamment les réalisations et les projets :

- installation du nouveau jeu à l'aire de jeux

- mise en place de l'espace propreté pour chiens, une installation de panneau informatif sera installé
 - le CME émet des idées pour le téléthon 2020
- Le prochain conseil municipal enfants aura lieu début novembre.

CREATION POSTE AGENT DE MAITRISE AU 01.01.2021 (N° 53-2020)

Monsieur le Maire rappelle que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Le conseil, après en avoir délibéré, sur la proposition de M. le maire

CONSIDERANT le précédent tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 16.04.2018 par délibération n° 25.2018 pour la filière technique et n° 02.2017 du 31.01.2017 pour la filière administrative,

VU la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 34;

VU les décrets susvisés,

Considérant que M. CALVO remplit les conditions pour obtenir un avancement de grade,

Vu l'avis favorable du Centre de Gestion,

DECIDE de modifier le tableau des effectifs de la collectivité comme suit pour l'année 2021 :

POSTES DE STAGIAIRES ET TITULAIRES :

FILIERE ADMINISTRATIVE

NOUVEAUX GRADES A compter du 01.01.2021	EFFECTIF TEMPS COMPLET	EFFECTIF TEMPS NON COMPLET
Adjoint administratif	0	1
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	0	0
Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	0	1
Attachée territorial	1	0

FILIERE TECHNIQUE

NOUVEAUX GRADES A compter du 01.01.2021	EFFECTIF TEMPS COMPLET	EFFECTIF TEMPS NON COMPLET
Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	1	
Adjoint technique de 1 ^{ère} classe	0	1
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	0	0
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	0	0
Agent de maîtrise	1	0

FILIERE ANIMATION

NOUVEAUX GRADES A compter du 01.01.2021	EFFECTIF TEMPS COMPLET	EFFECTIF TEMPS NON COMPLET
Adjoint d'animation principal 1 ^{ère} classe	1	

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois seront inscrits au budget de la commune de CAHUZAC SUR VÈRE, chapitre 012.

INFORMATION SAISIE DES BONS SCOLAIRES ET PERISCOLAIRES

M. le maire informe le conseil municipal qu'il a assisté à une réunion à l'agglo au sujet de la saisie des bons de commande pour le scolaire et périscolaire pour le secteur ex Vère Grésigne. Cette réunion avait pour but d'harmoniser le fonctionnement des bons de commande scolaires, périscolaires. Un logiciel sera installé à la mairie et une formation de l'élu référent et de la secrétaire est prévue.

Cette nouvelle organisation permet la proximité entre les écoles et le signataire mais engendre beaucoup de travail supplémentaire pour le secrétariat : établissement du bon, numérotation du bon, enregistrement de l'engagement, vérification de la facture avec le devis et pré facturation.

ACHAT ET VENTE A DANIEL DELMAS

Le conseil municipal, après l'exposé de Francis YECHE concernant le projet de Daniel DELMAS de construire une maison Rue de la Mairie accepte le principe d'achat et vente de parcelles. Il mandate M. le maire pour entreprendre les démarches auprès du géomètre.

COMPTE RENDU AMENAGEMENT CARREFOUR RD922/RD1

M. YECHE et M. le maire ont rencontré les services du Département, de l'agglomération Gaillac-Graulhet en présence du cabinet 2AU.

M. le maire informe que le dossier devra être déposé dans les différents services avant fin 2020 pour demande de subventions.

VALIDATION DEVIS ARCHITECTE PROJET MEDIATHEQUE

M. le maire informe le conseil qu'il a rendez-vous avec l'architecte ASTRUC jeudi matin pour étudier le devis d'honoraires pour l'agrandissement de la médiathèque. D'ores et déjà, il est prévu de donner une mission à tranche ferme pour cette réalisation.

COMPTE RENDU REUNION ASTROLABE

Mme CALICIS donne le compte rendu de la réunion informative qui a eu lieu le 29.09.2020 avec les intervenants santé de la Commune.

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION STATIONS ASSAINISSEMENT (N° 54-2020)

Monsieur le maire donne lecture du procès-verbal de mise à disposition des stations d'assainissement sur la commune de Cahuzac sur Vère.

Cette convention comprend

- deux stations : secteur bourg et secteur bourg roseaux
- valeur brute comptable des biens immobiliers mis à disposition : 1 831 043.33 €
- cumul des quotes-parts des subventions transférables : 96 748.28 €
- emprunts : à charge de l'agglomération

Le transfert patrimonial fera l'objet d'écritures comptables.

Après délibération, le conseil autorise M. le maire à signer cette convention qui sera annexée à la présente délibération.

DENOMINATION CHEMIN POUR CHATEAU DE MAYRAGUES (N° 55-2020)

Vu la demande du service SIG de l'agglomération relative à la dénomination d'une voie desservant le château de Mayragues situé en partie sur Castelnau de Montmiral et desservi par la RD 15 sur la commune de Cahuzac,

Considérant que la RD 15 est nommée « Route du Verdier »,

Considérant qu'il convient de conserver le même nom pour toute cette route,

Le conseil municipal, après délibération

- nomme cette voie « Route du Verdier »
- décide que la maison située sur cette route sera raccordée au chemin Mayragues (section I n° 179)
- charge M. le maire d'en informer le service SIG de l'agglomération Gaillac Graulhet.

REGULARISATION DELIBERATION DES ACTES NOTARIES (N° 56-2020)

Vu la délibération n° 36.2015 du 22.09.2015,

M. le maire informe qu'il y a une erreur de nom au paragraphe d dans la délibération précitée,

Après délibération, le conseil municipal accepte de modifier le paragraphe d de la délibération 36.2015 comme suit :

Le conseil municipal vote la vente de la parcelle à M. et Mme MOGER, 2375 Route de la Bélautié à Cahuzac sur Vère, au prix de 12 € le m² au lieu de M. et Mme PUECH.

Le reste de la délibération est inchangé.

QUESTIONS DIVERSES

- M. le maire demande à Sandra BALTIERI de donner le résultat des élections aux élections

- des parents d'élèves. Deux listes étaient en présence et chacune a obtenu 3 membres.
- Tous les cimetières ont été désherbés pour les rendre accueillants pour les cérémonies du 1 novembre
 - Les cérémonies du 11 novembre auront lieu avec une participation restreinte de personnes pour ne pas dépasser 20 personnes sauf si les conditions en raison du COVID19 sont modifiées d'ici là
 - La voie verte que la commune veut instaurer entre les parcelles doit être continuée pour la traversée de la voie privée, et ce en accord avec les propriétaires.
 - Station d'épuration aux roseaux : cette station devra être reconditionnée pour réhabiliter le circuit d'écoulement des eaux. La pousse rapide des arbres ayant obstrué tous les canaux de circulation.
 - Hangar Maisagri : M. le maire et 2 adjoints ont reçu sur site la société MAISAGRI pour leur demander l'envoi dans le réseau des eaux usées, l'écoulement de leur toiture. Le coût devant être supporté par cette société. Ils ont appris que MAISAGRI mettait, prochainement en vente tous les bâtiments. Une discussion s'en suit entre conseillers pour réfléchir à l'opportunité d'acquérir, suivant les conditions financières, tout ou partie de l'ensemble.
 - Demande cars LIO par Cahuzac : dans le cadre du TAD, il est demandé à l'agglo de créer une ligne LIO passant de Cordes vers Cahuzac, 2 ou 3 fois par semaine.
 - Sangliers au stade de foot : les sangliers ont endommagé gravement le stade de foot. Les services de l'agglo ont essayé tant bien que mal de réparer l'ensemble mais le système d'irrigation a été aussi cassé par endroits. Ne peut-on pas demander à la Fédération de Chasse de couvrir les frais inhérents à ces dégâts.
 - Circuit automobile 2021 : M. MARY et M. LAURENS ont rencontré l'exécutif pour leur proposer au mois d'octobre 2021 l'organisation du rallye « cœur de vignoble ». L'exécutif donne son accord
 - prochaine réunion : mardi 24 novembre 2020 à 20 h 30.

(Séance levée à 23 h 00)